

2014-07-16

2013-6803

**KNOCK DOWN**  
**DESTRUCTEUR D'INSECTES POUR LÉGUMES DE SERRE**  
(0,02% Pyréthrine d'une fleur de Chrysanthème Pyrethrum)

DOMESTIQUE

GARANTIE:

|                                                                                  |       |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Pyréthrine                                                                       | 0,02% |
| Pipéronyl butoxyde, technique                                                    | 0,20% |
| Contient du Benzoate de sodium à raison de 0.20% à titre d'agent de conservation |       |

N° D'HOM. : 31412 L.P.A.

CONTENU NET : \_\_\_\_\_ml

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

ATTENTION

POISON

KUUS INC. Les produits du famille avec valeur ajoutée™  
UNITÉ 5 & 6, 450 TAPSCOTT RD,  
Scarborough, ON M1B 1Y4  
1-800-267-0455

Fièremment fabriqué au Canada

[www.knockdownbugs.com](http://www.knockdownbugs.com) [www.mosquitoshield.com](http://www.mosquitoshield.com)

Fabricants de Chasses Moustiques Mosquito Shield et fabricants d'Insecticides et les produits de  
Désinsectisation Knock Down

## ÉNONCES FACULTATIFS

Prêt à Utiliser  
À base d'eau - Bien agiter  
Jet silencieux & pas de refroidissement  
Non inflammable  
Pulvérisation à pompe liquide

### MODE D'EMPLOI : BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

Cet insecticide peut être employé dans les serres tout au cours de la saison de croissance. Il peut aussi être utilisé comme traitement précédant la récolte lorsque l'usage de certains insecticides est interdit en raison des restrictions sur les résidus et des limites d'emploi. Pour contrôler les insectes énumérés, pulvériser le produit en assurant un recouvrement complet des surfaces supérieures et inférieures du feuillage. Effectuer des traitements hebdomadaires ou au besoin afin de contrôler toute infestation. Peut être appliqué un jour précédant la récolte. Ne pas pulvériser en plein soleil. Il est préférable de pulvériser tôt le matin ou en soirée. Arroser directement l'insecte ciblé avec le jet de pulvérisation. Utiliser avec prudence sur les jeunes plants et les nouvelles pousses. Pulvériser lorsque le vent est nul et la température est inférieure à 32°C.

| Cultures                                                          | Ravageurs                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| asperges                                                          | criocères de l'asperge, scarabée japonais                                                                                                                                                        |
| haricots                                                          | pucerons, cicadelles, mouches blanches, coccinelles mexicaines des haricots, chrysomèles maculées du concombre, scarabée japonais                                                                |
| brocoli                                                           | pucerons du brocoli, fausses-arpenteuses du chou, pyrales rayées du chou, larves de la fausse-teigne des crucifères, altises, punaises arlequines, piérides du chou, punaises, scarabée japonais |
| céleri                                                            | pucerons verts du pêcher, fausses-arpenteuses du chou, lieuses, scarabée japonais                                                                                                                |
| canneberges                                                       | taupins, cicadelles                                                                                                                                                                              |
| aubergines                                                        | méloès, doryphores de la pomme de terre, altises, pucerons verts du pêcher, scarabée japonais                                                                                                    |
| laitue                                                            | fausses-arpenteuses du chou, pucerons vert du pêcher, larves de la fausse-teigne des crucifères, piérides du chou, scarabée japonais                                                             |
| feuilles de moutarde, choux frisés, feuilles de chou-vert, navets | piérides du chou, chenilles de la fausses-teigne des crucifères, pucerons, fausses-arpenteuses du chou, scarabée japonais                                                                        |
| poivrons                                                          | pucerons verts du pêcher, scarabée japonais                                                                                                                                                      |
| pommes de terre                                                   | pucerons, doryphores de la pomme de terre, altises, cicadelles                                                                                                                                   |
| radis                                                             | pucerons, altises, scarabée japonais                                                                                                                                                             |
| épinards                                                          | pucerons, fausses-arpenteuses du chou, tisseuses, scarabée japonais                                                                                                                              |
| tomates                                                           | pucerons verts du pêcher, doryphores de la pomme de terre, punaises, altises, scarabée japonais                                                                                                  |

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler l'embrun de pulvérisation. Se laver abondamment à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Ce produit est toxique pour les poissons. Garder hors des lacs, des cours d'eau et des étangs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des résidus.

**PREMIERS SOINS: EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

**ÉLIMINATION:** Ne pas réutiliser le contenant. Emballer le contenant et le jeter aux ordures ménagères.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.